

MAIRIE DE CLAVILLE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Etaient Présents : M. THÉBAUD, Maire, Mme GAUTHIER, M. LE SOUT Mme RIBEAUCOUP, Adjoint, M. ERNAULT Mme PRÉVOST M. LACOUR, M. PERRIER, M. ETIENNE, Mme TARDIVEL, Mme MONGELLAZ, Mme COPIN, Mme CANEL. M. AUBRY par procuration à M. LE SOUT.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme PRÉVOST Evelyne

Ordre du jour:

- 1) CCPC : modification des statuts,
- 2) Avis sur projet méthanisation,
- 3) Dégâts des eaux logements locatifs,
- 4) Demande de remboursement provisions sur charges,
- 5) Limites d'agglomération,
- 6) Investissement boucherie,
- 7) Questions diverses.

Le compte-rendu des précédentes séances de conseil est approuvé à l'unanimité.

1) CCPC : modification des statuts

La Communauté de Communes du Pays de Conches déploie des stratégies contribuant à développer et renforcer les services à la population.

Sur le territoire, la Commune de Conches a ouvert un espace France Services le 1^{er} Juillet 2021. Ce service connaît un réel essor et répond à des besoins croissants de la population de tout le territoire communautaire.

Il apparaît donc pertinent que le portage de ce service soit assuré par la Communauté de Communes du Pays de Conches.

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-17

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 31 Décembre 1992, modifié, portant création de la Communauté de Communes du Pays de Conches,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 9 Janvier 2024 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Conches,

Vu la Délibération n° C-25-03-2024/25 du Conseil Communautaire en date du 25 Mars 2024 décidant d'ajouter la compétence supplémentaire « France Services » et de modifier les statuts de la Communauté

de Communes du Pays de Conches (Article 3, ajout de l'alinéa 3-5.6 au bloc Services à la population et aux publics en difficultés, des autres compétences supplémentaires.

Considérant la nécessité de développer les services à la population,
Considérant que les espaces France Services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services de l'Etat ou partenaires de l'Etat, au sein d'un guichet unique.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent une modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Conches, consistant en l'ajout de la compétence suivante à l'article 3, alinéa 3-5 :

3-5.6 – France Services

2) Avis sur projet méthanisation

Monsieur le Maire rappelle le projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Conches en Ouche.

Après délibération, le Conseil Municipal, par dix voix pour, deux voix contre et deux abstentions, donne un avis favorable à ce projet.

3) Dégâts des eaux logements locatifs

Monsieur le Maire expose le problème de chaudière signalé par les locataires de l'ancien presbytère.

En effet, la chaudière, vieillissante, a occasionnée une fuite d'eau et une surconsommation d'eau.

Monsieur et Madame MOREAU demande donc la prise en charge d'une partie de leur facture d'eau pour un montant de 274,22€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la prise en charge de cette surconsommation pour un montant de 274,22€.

4) Consommation eau boucherie suite au ravalement

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise en charge du ravalement des bâtiments de l'Espace Mare en Ville a utilisé l'eau de la boucherie pour ses travaux.

Le relevé de compteur effectué par Monsieur BEAUVALL révèle une consommation de 14m³ soit 25,26€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la prise en charge de cette surconsommation pour un montant de 25,26€, somme qui sera déduite des prochaines provisions de charges.

5) Demande de remboursement provisions sur charges

Monsieur le Maire informe d'une régularisation de charges sur les espaces verts pour les locataires du lotissement de la Rue Simone Veil.

Madame LERAY Marie-France rencontre des difficultés avec sa banque pour modifier ses prélèvements. Elle demande donc à être remboursée de la somme de 84,60€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de cette régularisation pour un montant de 84,60€.

6) Limites d'agglomération

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de mettre à jour les limites d'agglomération.

Les nouvelles limites proposées sont :

- | | |
|--------------------------------|---|
| - RD60 route de Planterose | PR 31 + 455 |
| - RD31 côté Parville | PR 5 + 655 |
| - RD31 côté Folleville | PR 6 + 410 |
| - RD60 côté Caugé | PR 30 + 105 |
| - RD61 côté Conches en Ouche | PR 29 + 805 |
| - VC22 rue de la Mare en Ville | limite clôture bâti existant côté Tournedos Bois Hubert |
| - VC51 rue de la Salle | limite clôture bâti existant côté hameau de Neuville |
| - Rue du Champ Poulain | limite clôture bâti existant côté hameau de Beaulieu |
| - Chemin des Vignes | carrefour avec impasse du Château |

Les limites seront matérialisées par l'installation de panneaux de signalisation de type EB10 (entrée d'agglomération), EB20 (sortie d'agglomération) et E43 (route départementale).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces limites qui prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

7) Emplois saisonniers

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2024-015 du 02/04/2024, relative au recrutement d'emplois saisonniers pour l'été 2024.

Dans le cadre du réaménagement des archives de la mairie, il est nécessaire de recruter un emploi saisonnier supplémentaire pour le service administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise ce recrutement supplémentaire pour le service administratif.

8) Questions diverses

Mme RIBEAUCOUP informe que l'association Clavill'en Forme organise une marche dans le cadre d'Octobre Rose le 19 octobre 2024.

Vu par nous Gérard THÉBAUD, Maire de la commune de Claville pour être affiché le 10 septembre 2024, à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Gérard THÉBAUD,
Maire de Claville.